



Programme de la Formation de Recyclage

Cumul de Fonctions - Sous-Section 4

Formation Amiante répondant aux objectifs fixés par l'Arrêté du 23 Février 2012 (R4412-139)

Contenu et Objectifs de la formation	Durée
Mettre à jour les connaissances du stagiaire en tenant compte notamment de l'évolution des techniques et de la réglementation	1 jour (7 heures)
<ul style="list-style-type: none">✓ Connaître les caractéristiques et propriétés de l'amiante et ses effets sur la santé, notamment les effets cancérigènes et l'effet synergique du tabagisme✓ Connaître les exigences de la réglementation relative à l'interdiction de l'amiante et à la prévention du risque amiante et des autres risques afférents aux interventions sur les matériaux amiantés (risques électriques, risques chimiques, chute de hauteur...) : notamment protection des travailleurs, dispositions relatives à la surveillance médicale et à l'information personnelle des travailleurs, droit de retrait en cas de danger grave et imminent✓ Connaître les documents exigibles : Rapports de repérages avant travaux réalisés suivant les exigences des 7 domaines d'activités définis par :<ul style="list-style-type: none">× Le décret du 9 mai 2017 et ces arrêtés d'application.× La norme NFX 46-020 et son fascicule d'interprétation FDX 46-041,× La norme NFL 80-001 (aéronefs),× La norme NFF 01-020 (matériel ferroviaire),× La norme NFX 46-100 (navires et engins flottants),× La norme NFX 46-101 (équipements et installations industrielles),× La norme NFX 46-102 (génie civil et V.R.D)✓ Connaître la réglementation relative à l'élimination et au transport des déchets amiantés en application du document INRS ED 6028	Validation de la formation Evaluation théorique et pratique des acquis et remise d'une attestation de compétence individuelle justifiant l'acquisition des connaissances
	Pédagogie <ul style="list-style-type: none">✓ Exposés étayés par des diaporamas, des films, des exercices, des études de cas. Questions réponses.✓ Mise en situation sur une plate-forme pédagogique
	Nombre de stagiaires 10 personnes maximum conformément à la législation
	Public <ul style="list-style-type: none">✓ Encadrement de chantier et/ou encadrement technique sous-section 4✓ A réaliser au plus tard 3 ans après la formation précédente
	Prérequis <ul style="list-style-type: none">✓ Avoir plus de 18 ans✓ Fournir un avis d'aptitude médicale au poste de travail✓ Maîtriser la langue française à l'oral et à l'écrit✓ Fournir l'Attestation de Compétence de la formation précédemment suivie
Les points suivants font notamment l'objet de mises en situation sur plate-forme pédagogique : <ul style="list-style-type: none">✓ Connaître les produits et dispositifs susceptibles de contenir de l'amiante✓ Connaître les modalités d'identification des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante✓ Connaître les limites d'efficacité des EPI, y compris les facteurs de protection assignés, et les durées de port en continu recommandées✓ Connaître les opérations spécifiques de l'activité exercée pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante et les niveaux d'exposition et d'empoussièrement induits✓ Connaître les principes généraux de ventilation et de captage des poussières à la source et/ou être capable de faire appliquer et/ou d'appliquer les principes de ventilation et de captage des poussières à la source en application du document ED 6307 de l'INRS✓ Sur la base de l'évaluation des risques, être capable d'établir un mode opératoire s'intégrant, selon les cas, dans un plan de prévention ou un PPSPS et/ou de le faire appliquer et/ou de l'appliquer en utilisant les préconisations énoncées dans le document INRS ED 6262.✓ Être capable de définir et/ou de faire appliquer et/ou d'appliquer les procédures recommandées pour les interventions sur des matériaux contenant de l'amiante en application du document INRS ED 6262. Présentation des fiches « règles de l'Art » de l'OPPBT.✓ Être capable de connaître les différentes filières d'élimination des déchets en s'appuyant sur le document INRS ED 6028.	Modalités et délais d'accès Les dates : Merci de consulter notre calendrier sur notre site internet (Catalogue des formations (mp-formation.fr)) 2 démarches possibles : <ul style="list-style-type: none">✓ Faire une demande de devis en ligne et nous le renvoyer signé et tamponné, accompagné des documents des prérequis✓ Nous contacter par téléphone pour obtenir une fiche d'inscription et nous la retourner signée et tamponnée, accompagnée des documents des prérequis Délais d'accès : Possibilité de s'inscrire jusqu'à J-1 de la formation voulue sous réserve de disponibilité et sous réserve de réception du bulletin d'inscription pendant les horaires d'ouverture Délais de réponses moyen : Réponse sous un jour ouvré

NORRAC

Organisme de Formation Certifié

Société par Actions Simplifiée au capital de 53.000.00 € - RCS AIX 417 529 781 – SIRET 417 529 781 00078
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 93 13 13073 13 auprès du préfet de région de Provence Alpes Côte d'Azur

Siège social : 22 rue Gustave Eiffel - La Verdière 1 - 13880 VELAUX

Tel : 04 42 740 100 - Contact : norrac@norrac.fr - Site internet : www.norrac.fr